

Titre d'emploi : **RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, INSPECTEUR(TRICE)**
Organisation : Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
Emploi à pourvoir : Poste permanent, temps plein, 40 heures/semaine
Salaire : **62 000\$ à 83 000\$ (selon expérience et compétences)**
Période de dépôt : Du 29 novembre au 16 décembre 2024
Entrée en fonction : Dès que possible

NOTRE OFFRE

Située à moins de 25 minutes des villes de Beloeil, Sorel-Tracy et à 10 minutes de Contrecoeur, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, reconnue parmi les plus beaux villages du Québec, jouit d'un environnement naturel et d'un patrimoine bâti unique qui en font une source d'émerveillement pour les visiteurs comme pour les 1800 résidents.

VOTRE MANDAT

Sous la supervision de la directrice générale, le titulaire du poste est responsable du service de l'urbanisme, de l'environnement et de l'inspection. Il assure un suivi de l'ensemble des activités reliées au développement ainsi qu'à la protection de l'environnement et embellissement, du patrimoine bâti et de la zone agricole. Il agit dans l'intérêt de la Municipalité, afin de faire respecter les règlements et en comprends le but et les objectifs. Il fournit un soutien technique à la direction générale pour la réalisation de projets d'aménagement et de construction ainsi que la conclusion d'ententes avec les promoteurs.

VOS PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Reçois, analyse et émetts les permis et certificats en application des règlements d'urbanisme;
- Vulgarise l'information règlementaire auprès du citoyen et participe à la production de communications (information, sensibilisation, promotion de développement, etc.);
- Coordonne et soutien le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), rédige le procès-verbal;
- Participe au Comité consultatif en environnement (CCE) et en rédige le procès-verbal;
- Assure une veille du territoire au sujet des règlements d'urbanisme et lois en vigueur (*Loi sur le patrimoine culturel, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur L'aménagement et l'urbanisme, etc.*) ;
- Effectue des inspections terrain, opère une surveillance régulière du territoire, réalise les actions cléricales et suivis (tournée, signalements, processus de mise en conformité, etc.);
- Gère les plaintes et applique la réglementation municipale, régionale et provinciale;
- Rédige des rapports administratifs (rapports d'activités, statistiques, recommandations à la direction et au Conseil, etc.);
- Assiste les secteurs administratifs municipaux dans divers dossiers et projets (développements domiciliaires, aménagement des parcs et terrains de jeux, infrastructures municipales, taxation et perception, communications, etc.);
- Rédige les projets de règlements d'urbanisme et applique les procédures;
- Rédige et participe à la rédaction de différents règlements municipaux et politiques municipales pour tous les secteurs d'activités;

Le Responsable de l'urbanisme et de l'environnement possède un sens accru du leadership, de la gestion, et de l'organisation. Il a de très bonnes aptitudes de communication, tant interpersonnelle qu'organisationnelle. Il fait preuve d'une excellente capacité d'autonomie, d'innovation et d'une bonne gestion du stress. Il est reconnu pour sa rigueur et son éthique de travail.

EXIGENCES DU POSTE :

- ✓ Diplôme universitaire de 1er cycle en aménagement du territoire ou formation équivalente (une expérience de travail dans le domaine peut être jugée équivalente);
- ✓ Avoir une expérience minimale d'un an dans le domaine municipal ;
- ✓ Maîtriser la réglementation en urbanisme, ainsi que de différentes lois constituant la gestion du territoire au Québec (L.A.U. et autres) ;
- ✓ Avoir une très bonne connaissance des logiciels de la suite Office;
- ✓ Détenir un permis de conduire valide ;
- ✓ Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec (un atout).

NOS AVANTAGES

- 3 semaines de vacances (6%), 7 jours de congés personnels ;
- Assurances collectives très avantageuses après 3 mois de service continu et Régime de retraite simplifié (RRS) après 6 mois de 5% à 7% selon ancienneté;
- Conciliation travail-famille, possibilité d'horaire de travail (flexible) sur 4 jours (lundi au jeudi);
- Être un membre d'une équipe dynamique où la bonne humeur règne au quotidien!

POSTULEZ MAINTENANT !

Travailler avec nous c'est plus qu'une carrière, c'est faire partie d'une équipe de taille humaine qui encourage le partage des idées et favorise l'autonomie de chacun! Vous souhaitez être un acteur important du développement ainsi que de la protection du patrimoine et de l'environnement? La Municipalité vous invite à soumettre votre candidature par courriel à l'adresse suivante : direction.generale@sasr.ca . Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.